

Liberté Égalité Fraternité

DEMANDE D'AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC MARITIME □ou du DOMAINE PUBLIC FLUVIAL□

DEMANDEUR : * Personne physique: Nom et prénoms: Date et lieu de naissance:	
Adresse: N° de tél.:	
Mel :	
* Collectivité, société ou association : Dénomination (société ou association) : Forme (SA, SARL,) : Siège social : N°SIRET ou N°RNA (association) : Adresse : N° de tél. : Mel : Représentant légal : Nom et prénoms : Qualité :	
COMMUNE ET LIEU-DIT DE LA DEMANDE D'OCCUPAT	
OBJET DE LA DEMANDE D'OCCUPATION :	
Date prévue et durée de la manifestation :	
Emprise d'occupation souhaitéem².	
Nombre prévu de participants :	
Droit d'inscription ou de participation : ☐ à titre gratuit	☐ à titre payant Montant :€
Des installations sont-elles prévues ? ☐ oui ☐ non	
Si oui : descriptif des installations :	
Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC	

PIECES A FOURNIR pour toute demande d'occupation temporaire :

- > Imprimé de demande complété
- ➤ Plan de situation coté du site d'implantation (éch. adaptée : 1/2 500° ou 1/10 000° maxi)
- ➤ Plan de masse coté de l'occupation avec emprise totale et emprise des installations (le cas échéant sur fond de plan cadastral (éch. adaptée : 1/2 000° ou 1/1 000°), avec les coordonnées géo-référencées (WGS 84) des emprises (points A, B, C, D, ...)
- > Plan de profil de l'occupation (si besoin)
- > Photographies du site demandé
- > Si le projet est situé en site Natura 2000 : **évaluation des incidences** (cf. imprimé correspondant)
- Si besoin de CIRCULATION et/ou de STATIONNEMENT TEMPORAIRE d'un ou plusieurs véhicule(s) terrestre(s) à moteur sur le DOMAINE PUBLIC MARITIME : demande (cf. imprimé correspondant)
- Extrait Kbis (société) ou statuts (association)
- Photocopie de la carte d'identité et justificatif de domicile pour une personne physique (si activité économique)

A	, le
Le demandeur,	

<u>N.B.</u> : compte tenu du délai d'instruction, demande à déposer au service instructeur de la DDTM <u>au moins 2</u> <u>mois</u> avant la date souhaitée d'occupation. Ce délai pourra être prolongé selon les caractéristiques de l'occupation sollicitée.